

Question orale de Mme Ledan : Commune hospitalière.

Mme Ledan rappelle que les membres du Conseil communal ont été avisés du cas de Lajoie Malekusa, élève de 12 ans scolarisé à l'École active à Uccle, membre actif du club de basket communal, respecté pour ses prouesses sportives et son état d'esprit. Lajoie Malekusa et sa mère, Mme Fifi Muamba Mbobo, sont sous la menace d'une expulsion du territoire visant à les renvoyer en République démocratique du Congo (RDC), pays à forte instabilité politique, quitté il y a 10 ans, et avec lequel le jeune Lajoie n'a aucun lien particulier. L'émotion suscitée par cette affaire a débouché sur une forte mobilisation citoyenne, puisque la pétition en ligne en faveur de Lajoie et sa mère a recueilli plus de 10.000 signatures et que la manifestation de soutien organisée le dimanche 12 mars au parc de Wolvendael a rassemblé plus de 500 participants, parmi lesquels figuraient des membres du groupe Ecolo. Grâce à cette mobilisation, l'expulsion du territoire a pu être évitée. En effet, quelques jours plus tard, alors que le Collège avait été prévenu de la présentation d'une interpellation citoyenne lors de cette séance du Conseil communal, Mme Ledan a appris que le Ministère des Affaires étrangères a accordé aux intéressés un permis de séjour à durée limitée, mais éventuellement renouvelable. Tout en se réjouissant de ce « happy end » dû à une mobilisation citoyenne de grande ampleur, Mme Ledan espère que le permis de séjour sera renouvelé de manière indéterminée, afin de garantir une installation durable pour Mme Muamba Mbobo et son fils.

Aujourd'hui, Lajoie sait que son séjour sur le territoire belge demeure en suspens, sa mère étant soumise à l'obligation de décrocher un emploi stable. Cela signifie donc que l'inscription de Mme Muamba Mbobo au CPAS la priverait de facto l'autorisation de séjour. Doit-on en conclure que les plus démunis n'ont pas droit de cité en Belgique ? Si c'est le cas, c'est regrettable.

La situation du jeune Lajoie amène Mme Ledan à évoquer le concept de « commune hospitalière », dans lequel, selon divers acteurs de la société civile relayés par des ONG telles que le CNCD 11.11.11 ou le Ciré, les communes belges devraient s'engager. Une commune prétendant à ce titre s'engage à mener une politique migratoire fondée sur l'hospitalité, le respect des droits humains et les valeurs de solidarité, ce qui se traduit concrètement par des actions telles que l'accueil des migrants au sein du tissu social de la commune, le soutien à l'intégration via les cours de français langue étrangère, l'aide à la recherche de logement, etc.

Mme Ledan aimerait savoir si le Collège est disposé à s'investir dans un tel programme afin qu'Uccle décroche le titre de « commune hospitalière ».

Mme l'Echevin Delwart remercie Mme Ledan pour son intervention, étant donné que des membres de la majorité se sont aussi fortement mobilisés en faveur de Lajoie Malekusa. Elle précise toutefois qu'il n'y aurait pas d'exclusion automatique dans le cas où la mère du jeune Lajoie devrait solliciter l'aide du CPAS suite à une perte d'emploi. En effet, la légitimité ou l'illégitimité d'une expulsion est toujours appréciée au cas par cas.

Le Collège est tout à fait partisan du développement du sens de l'hospitalité à Uccle. Mme l'Echevin Delwart rappelle que, suite à une intervention de M. Desmet lors de la séance précédente du Conseil communal, elle avait détaillé les initiatives de cet ordre qui étaient déjà organisées. Elle espère aussi que le vote récent du Parlement bruxellois sur le parcours d'intégration obligatoire permettra à la commune d'intensifier sa politique en faveur de l'accueil et de l'hospitalité grâce à l'apport de moyens régionaux.

Néanmoins, Mme l'Echevin Delwart regrette une certaine imprécision de la part du CNCD dans la définition des critères caractéristiques du label de « commune hospitalière ». Le Collège s'engage à suivre ce dossier avec attention.

M. l'Echevin Cools précise que le Collège s'est occupé de manière très active du cas du jeune Lajoie et a bénéficié dans cette affaire de l'appui du Vice-Premier Ministre Reynders. Vu qu'il n'a été contacté à aucun moment par l'école fréquentée par le jeune, le Collège disposait uniquement des données relayées par la presse et a donc décidé de s'informer de la situation. Ayant été avisé de l'organisation d'une manifestation au parc de Wolvendael l'avant-veille de celle-ci, M. l'Echevin Cools, qui remplaçait le

Bourgmestre à ce moment-là, a accordé son autorisation, et ce d'autant plus que la police avait remis un avis favorable. On a reproché au Collège de ne pas avoir participé à cette manifestation mais il convient à cet égard de préciser qu'il n'y avait pas été invité. M. l'Echevin Cools a toutefois eu l'occasion de rencontrer le président du comité de soutien ainsi que l'avocat du jeune concerné. Plutôt que de se cantonner à des déclarations médiatiques, le Collège s'est efforcé de gérer ce dossier avec humanité et l'intervention de M. Reynders a permis de dégager une solution.